REGLEMENT PARTICULIER 2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
QUAD CROSS ELITE

Organisateur

N° d'épreuve FFM	386
Moto-Club	Cussac Moto Club
N° d'affiliation	C 0504
Date	25 Juin 2017
Lieu	CUSSAC (87)
Organisateur technique	Patrice BRACHET
Adresse	31 rue des Forges
E-mail	patricebrachet@orange.fr
Téléphone	06 83 23 97 78

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Pierre BONNEAU / Alban MONNERON	Licence : 004408 / 115576
Délégué FFM (Président du Jury)	Thierry POMMIER	Licence : 037500
Membre du Jury	Isabelle TEINTURIER	Licence : 229910
Membre du Jury	Jean Marc FARGES	Licence : 009980
Commissaire technique responsable	Joel FRIQUET/ Eric FORET	Licence : 010706 / 197137
Responsable du chronométrage	Dominique DESARSON	Licence : 028846
Responsable du parc coureur	Eric COUSSY	Licence : 007457

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Quad Cross Elite

Age ---------- 16 ans minimum
Licences ---------- NCO / Inter / LUE / LJA*
Cylindrée ---------- 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques ---------- Numéro blanc sur fond vert

** Dans la limite des places disponibles 5 places seront réservées soit pour des pilotes étrangers, soit pour les invités du club organisateur (maximum 2). Ils pourront participer hors classement aux épreuves avec une licence à la journée. Ces pilotes toucheront les primes correspondant à leur classement.*

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	60 €
2ème	110 €	7ème	50 €
3ème	100 €	8ème	40 €
4ème	80 €	9ème	30 €
5ème	70 €	10ème	20 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
QUAD CROSS ELITE

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **ARNE Christophe**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **St Junien**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Domaine de PIEGUT**

Adresse ..... **87150 CUSSAC**

Capacité Quad :

Pendant les essais : 35

En manche : 30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1800 M**

Largeur minimum de la piste ..... **8 M**

Largeur de la grille ..... **45 M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 M**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **22 février 2017**	Date : 13/04/17	Date : 04/05/2017
		Numéro : 17/0469

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	386
Moto-Club	Cussac Moto Club
N° d'affiliation	C 0504
Date	25 Juin 2017
Lieu	CUSSAC (87)
Organisateur technique	Patrice BRACHET
Adresse	31 rue des Forges 87270 CHAPTELAT
E-mail	patricebrachet@orange.fr
Téléphone	06 83 23 97 78

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Pierre BONNEAU	Licence : 004408
Président du Jury ou Arbitre*	Sandrine BONNEAU	Licence : 049093
Membre du Jury	Isabelle TEINTURIER	Licence : 229910
Membre du Jury	Jean Marc FARGES	Licence : 009980
Commissaire technique responsable	Eric FORET	Licence : 197137
Responsable du chronométrage	Dominique DESARSON	Licence : 028846

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Moto	13	--	125 cc à 500 cc	
Quad	13	--	125 cc à 450 cc	

Engagement :

Site Internet ---- liguemotolimousinengagement.fr

Contact ---------- Patrice BRACHET

Adresse ---------- 31 rue des Forges 87270 CHAPTELAT

Téléphone ------ 0683239778 E-mail ---- patricebrachet@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non

Tarif : 10 €

Caution :

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la Journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **ARNE Christophe**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **St Junien**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Domaine de Plegut**

Adresse ..... **87150 CUSSAC**

Capacité Moto :
Pendant les essais : 50
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 35
En manche : 30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1800 M**

Largeur minimum de la piste ..... **8 M**

Largeur de la grille ..... **45 M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 M**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 22 février	Date : 13/04/17	Date : 04/05/2017
		Numéro : 17/0469

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Horaires de la manifestation de moto cross à PIEGUT- CUSSAC le 25 juin 2017

Contrôle Administratif : Samedi 10 h 00 – 21 h 00 Dimanche : 7 h00 – 8 h 30

Contrôle Technique : Samedi 16 h 00 – 20 h 00 Dimanche : 7 h00 – 8 h 30

Briefing Commissaires : Dimanche 7 h 45

Essais libres : 10 mn (Nationaux) et 15 mn (championnat de France)

8 h 00 - 8 h 10 : Moto 1

8 h 15 – 8 h 30: CF Quad Cross Elite

8 h 35 – 8 h 45: Moto 2

8 h 50 – 9 h 00: Moto 3

9 h 05 – 9 h 15: Quad Ligue

Essais Qualificatifs :15 mn (Nationaux)

9 h 20 – 9 h 35: Moto 1

9 h 40 – 10 h 00: CF Quad Cross Elite qualifications (20 mn)

10 h 00 – 10 h 05: Test de depart Quad Cross Elite (5 mn)

10 h 10 – 10 h 25: Moto 2

10 h 30 – 10 h 45: Moto 3

10 h 50 – 11 h 05: Quad Ligue

11 h 10 – 11 h 35: **1 ère manche 125 (20 mn + 1 tour)**

11 h 40 – 12 h 10: **1ère manche CF Quad Cross Elite (20 mn + 1 tour)**

Pause Repas

13 h 35 – 14 h 00: **1 ère manche MX1-MX2 (20 mn + 1 tour)**

14 h 05 – 14 h 25: **1 ère manche Moto (non qualifié) (15 mn + 1 tour)**

14 h 30 – 14 h 55: **2ème manche CF Quad Cross Elite (20 mn + 1 tour)**

15 h 00 – 15 h 20: **1ère manche Quad Ligue (15 mn + 1 tour)**

15 h 25 – 15 h 50 : **2ème manche 125 (20 mn + 1 tour)**

Pause

16 h 05 – 16 h 30 : **2ème manche MX1-MX2 (20 mn + 1 tour)**

16 h 35 – 16 h 55 : **3ème manche CF Quad Cross Elite (20 mn + 1 tour)**

17 h 00 – 17 h 20 : **2ème manche Moto (non qualifié)**

17 h 25 – 17 h 45 : **2ème manche Quad Ligue (15 mn + 1 tour)**

17 h 50– 18 h 15 : **Super Finale Moto (20 mn + 1 tour)**

Remise des Prix 18 h 20

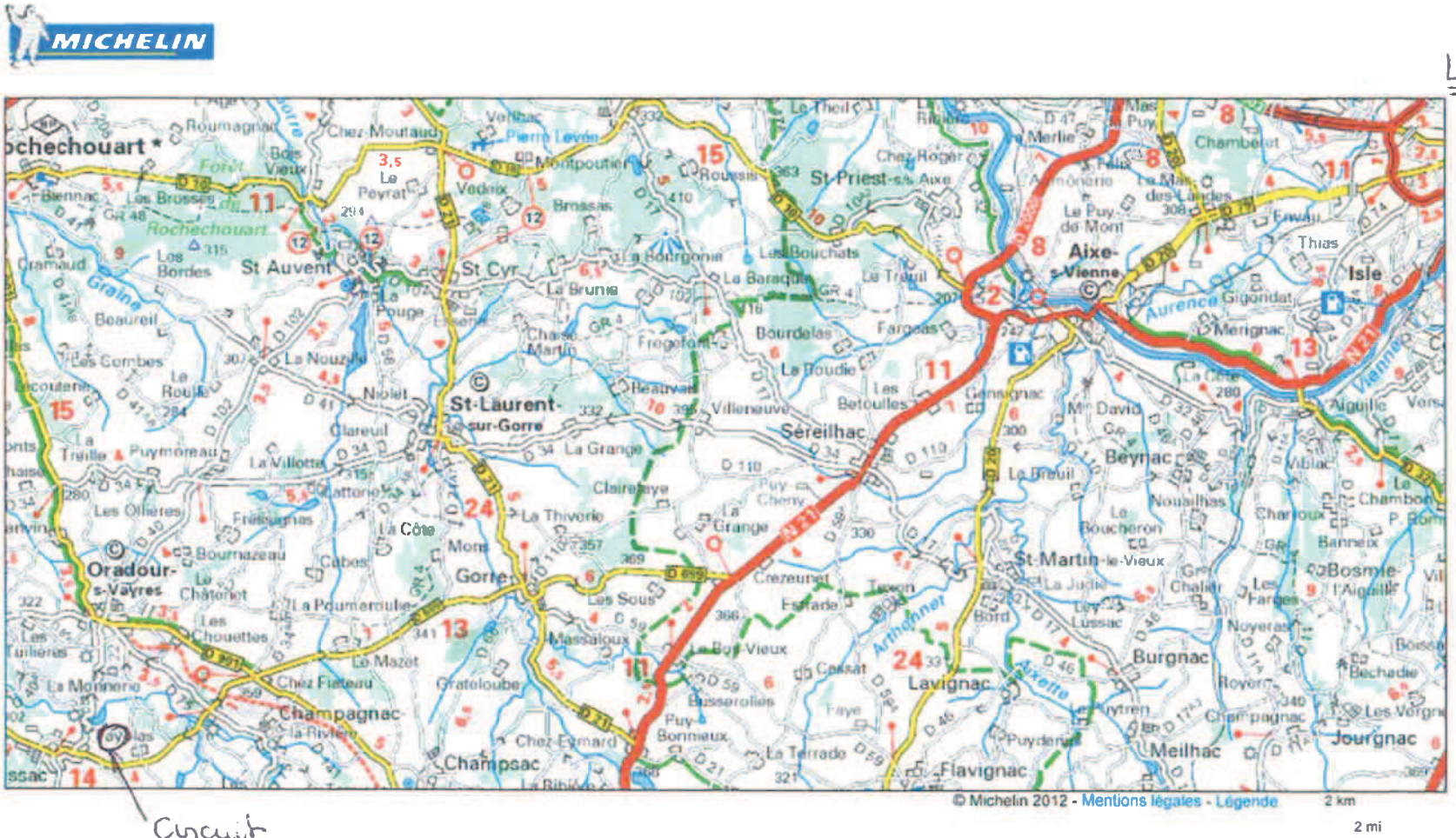
LIMOGES
A20
Rochechouart
St Auvent
St Cyr
St-Laurent-sur-Gorre
St-Priest-s-s Aixe
Aixe-s-Vienne
Isle
Oradour-s-Vayres
Gorre
Sereilhac
Beyrac
St-Martin-le-Vieux
Bosmie
Burgnac
Lavignac
Meilhac
Jourgnac
Champagnac
Champsac
Flavignac
Circuit
Domaine de Piégut
87270 CUSSAC
© Michelin 2012 - Mentions légales - Légende
2 km
2 mi

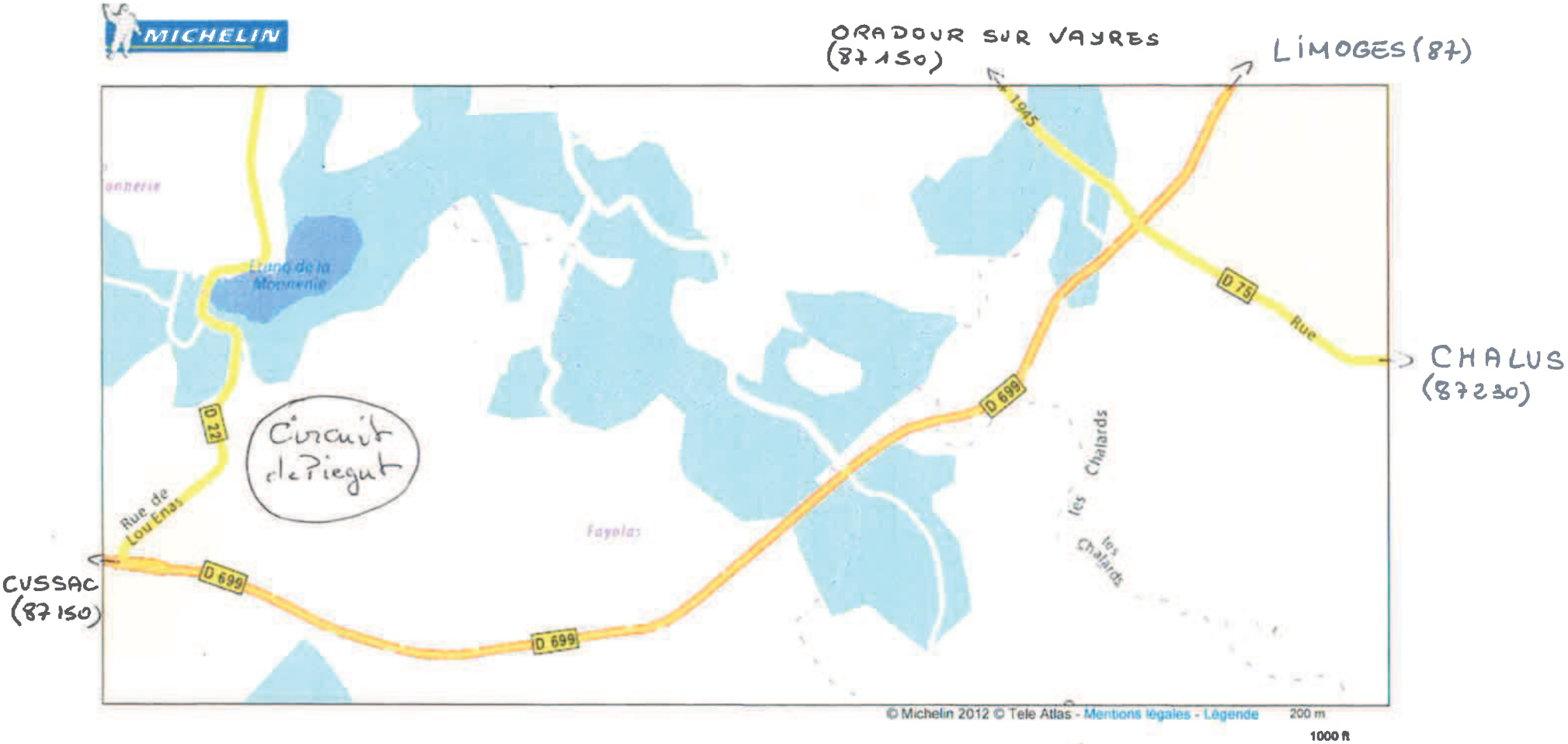
MICHELIN
ORADOUR SUR VAYRES (87150)
LIMOGES (87)
CHALUS (87230)
CUSSAC (87150)
Circuit de Piegut
D 1945
D 75
Rue
D 699
D 22
Rue de Lou Enas
Étang de la Monnerie
Les Chalards
Les Chalards
© Michelin 2012 © Tele Atlas - Mentions légales - Légende
200 m
1000 ft

CIRCUIT INTERNATIONAL DE PIEGUT CUSSAC

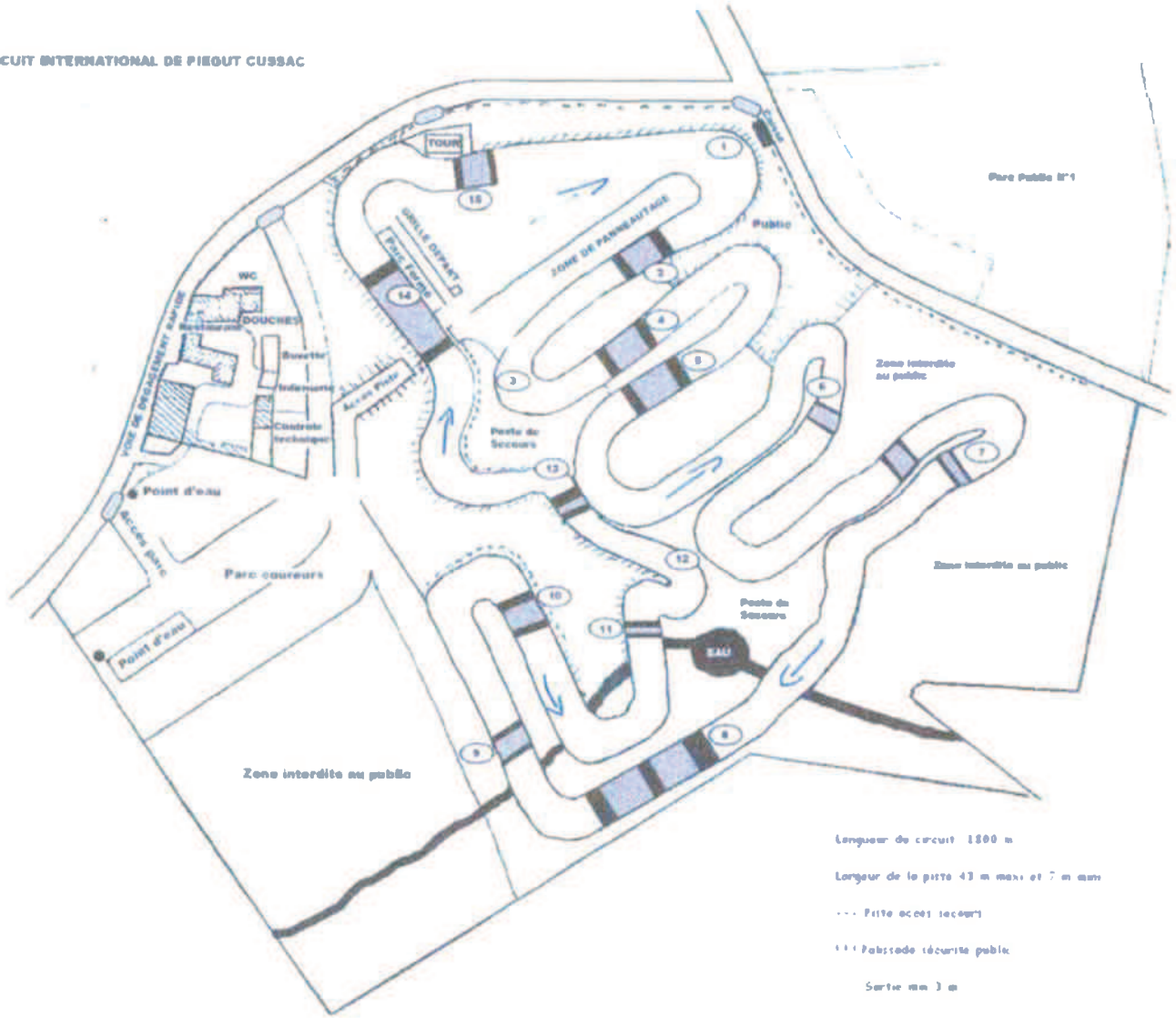

Longueur du circuit 1500 m

Largeur de la piste 43 m maxi et 7 m mini

--- Piste accès secours

* * * Passage sécurité public

Sortie min 3 m

Piste

Obstacle

1 Commissaires

Echelle 1cm : 15 m